

**RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : École d'Arts Plastiques - Acceptation d'un don d'œuvres d'une association**

*L'école d'arts plastiques de Châtelleraut, avec son artothèque, a notamment vocation à présenter les œuvres d'art contemporain.*

*Le fonds de l'artothèque est constitué d'un ensemble d'œuvres qui proviennent soit de la création in situ et organisée par le centre d'art, soit par des achats, soit par des donations.*

*L'association Marguerite Moreau gère, grâce à la trésorerie municipale, le legs d'une ancienne enseignante de l'école d'arts plastiques en organisant un concours pour les artistes de moins de quarante ans, habitant le Poitou-Charentes. Les lauréats, en contrepartie d'une exposition et de l'édition d'un catalogue, offrent une de leurs œuvres à l'association.*

*Pour que ces œuvres puissent circuler et être exposées, l'association souhaite en faire don à l'artothèque communautaire.*

*Il est proposé d'accepter ce don en faveur de l'école d'arts plastiques - artothèque, de compétence communautaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'école d'arts plastiques de Châtelleraut,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** que le don d'artistes créateurs reconnus permet de compléter judicieusement les collections de l'école d'arts plastiques,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter le don de l'association Marguerite Moreau dont la liste des œuvres est jointe, pour qu'elles entrent dans les collections de l'artothèque,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous-préfecture, le 10/12/2015

Publié au siège de la CAPC, le 10/12/2015

n° 7207

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

## Annexe à la délibération n° du 7 décembre 2015

Liste des œuvres des artistes lauréats du prix Marguerite Moreau  
entrant dans le fonds de l'artothèque communautaire :

<b>Artiste</b>	<b>Titre œuvre</b>	<b>Année, Technique</b>
Pierre Bodériou	"Obscure"	1997 Technique mixte sur toile
Guillaume Goutal	"Tripalium"	1998 trois éléments en volume, technique mixte dont bois et colle
Pascale Gadon	" Lichen"	2 photographies, 1999 scan direct sans intermédiaire photographique
Gérard Adde	"Du blanc au bleu"	2000 Acrylique sur toile
Jean-Luc Dorchies	"Portraits des grands hommes du dictionnaires"	2001 6 photographies
Erwan Venn	"Vanité au papier peint n°2"	2002
Pascale Remita	"Plasma"	2003 Acrylique sur toile
Bruno Petremann	"Démantèlement"	2005 Technique mixte, dont polystyrène et acrylique, volume
Frédéric Urto	Sans titre	2006 série de 4 : Technique mixte, acrylique sur métal
Bertrand Massé	Sans titre	2007 Acrylique sur occultant
Alexandre Chevrier	"Magic-suspension"	2008 Acrylique sur papier
Assia Oulha	"L'instant P"	2009 Photographie sur papier affiche
Catherine Brachet	"Épisome"	2010 Photographie de l'œuvre sur bâche
Virginie Fuhrmann	"Os section n°4"	2011 (Dessin sur papier)
Fred Pignoux	Sans titre	2012 Photographie sur plomb + boîte
Guillaume Abdi	Sans titre	2013 Dessin